



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la sécurité, de la population et de la santé
Direction générale de la santé
Service du médecin cantonal

FAIRE FACE AUX VAGUES DE CHALEUR

Canicule 2023 : recommandations à l'égard des communes et des entités



SMC | Avril 2023

Table des matières

En bref.....	2
1. Les vagues de chaleur : prévision et définition.....	3
2. Impact sanitaire et populations concernées.....	4
3. Le rôle du canton et des communes	5
3a. Le rôle du canton	5
3b. Le rôle des communes.....	6
4. Les niveaux d’alerte et leur activation.....	7
5. En cas d’alerte : activation d’une cellule canicule.....	9
6. Rôle et responsabilité des acteurs	11
7. Actions des principaux acteurs par niveau d’alerte	13
9. Liens utiles et annexes.....	19

En bref

Les épisodes caniculaires vont augmenter en fréquence, en intensité et en durée. Pour y faire face, l'anticipation et la collaboration des acteurs impliqués et partenaires sur le terrain sont déterminantes. Le document de recommandations « canicule 2023 » vous donne des clefs et repères pour vous préparer en amont et déployer le moment venu les mesures utiles et nécessaires. Il a pour objectif de vous donner les recommandations principales et lignes directrices qui vous permettront de gérer au mieux les épisodes de chaleur au sein de votre commune ou entité.

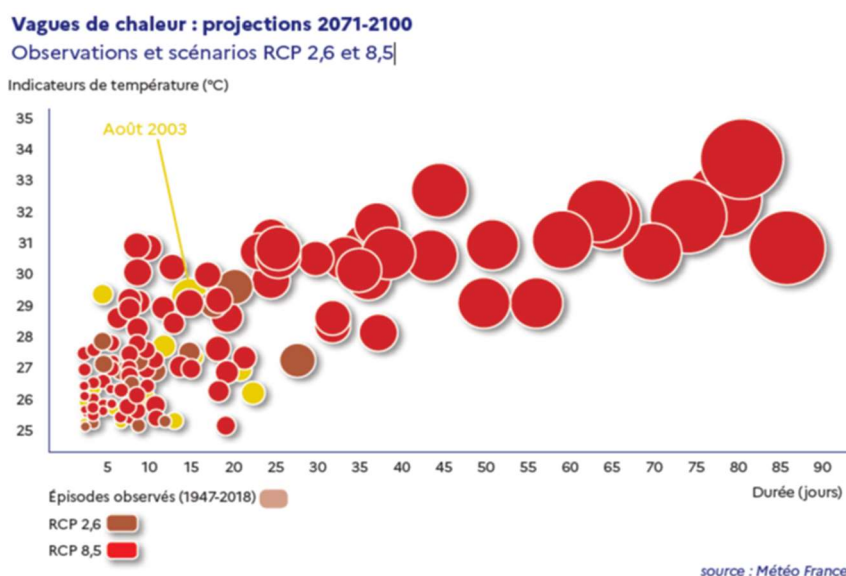
Ce document a été élaboré par les équipes du service du médecin cantonal (SMC) de la direction générale de la santé (DGS), et en particulier celle du secteur prévention et promotion de la santé (SPPS).

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

1. Les vagues de chaleur : prévision et définition

A l'avenir, les vagues de chaleur seront non seulement plus fréquentes et plus intenses, mais elles seront aussi plus longues. C'est une des conséquences les plus emblématiques et les plus perceptibles du changement climatique. A Genève, ces changements sont déjà documentés ; dans ses scénarios les plus pessimistes, MétéoSuisse prévoit entre 3 et 5 fois plus de journées « tropicales », moins de précipitations et plus d'évaporation rendant les sols plus secs et provoquant des périodes de sécheresse plus longues. La température dans le canton de Genève a déjà augmenté de 2°C depuis 1864. Si rien ne change, la température à Genève augmentera encore d'environ 2,3°C d'ici 2060 par rapport à la période 1981-2010.

La figure ci-dessous, issue des données de Météo France, illustre les projections 2071-2100 des vagues de chaleur observées et simulées auxquelles on doit s'attendre en l'absence de politique climatique :



Le terme « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque d'atteinte à la santé pour la population. La possibilité de survenue d'une vague de chaleur est plus particulièrement renforcée au cours de la période de veille saisonnière, qui s'étend du 15 juin au 31 août de chaque année. Le terme « vague de chaleur » recouvre les situations météorologiques suivantes :

- **Pic de chaleur**

Chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque pour les populations les plus fragiles.

- **Épisode persistant de chaleur**

Températures proches des seuils d'alerte canicule, qui perdurent dans le temps (égal ou supérieur à trois jours); cette situation est préoccupante pour les populations les plus fragiles.

- **Canicule**

Période de chaleur qui se prolonge ou qui présente des températures intenses pendant plus de trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées.

- **Canicule extrême**

Canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux. Le risque sanitaire qu'elle engendre s'étend à toute la population.

2. Impact sanitaire et populations concernées

La canicule représente un risque qui ne doit pas être sous-estimé pour les humains, les animaux, l'environnement et les infrastructures. L'effet de la chaleur sur l'organisme survient dès les premières augmentations de températures et ses impacts ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermorégulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température (transpiration, augmentation du débit sanguin au niveau de la peau par dilatation des vaisseaux cutanés, etc.). Des signes et symptômes liés à la chaleur peuvent se manifester, tels que des maux de tête, des nausées ou des crampes musculaires liés à la déshydratation. Il peut arriver également que les mécanismes de thermorégulation soient débordés, avec comme conséquence la plus grave le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

Les effets sur la santé se manifestent en première instance chez certaines populations plus vulnérables à la chaleur. Il s'agit de :

Personnes fragiles	Populations surexposées
Personnes à risque en raison de leur <u>état de santé</u> ou de leur <u>âge</u>	Personnes à risque en raison de leurs <u>conditions de vie</u> , <u>conditions de travail</u> , <u>comportement</u> ou <u>environnement</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées de plus de 65 ans • Femmes enceintes • Enfants en bas âge (< 6 ans) • Personnes atteintes de maladies chroniques • Personnes en situation de handicap • Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes précaires ou sans abri • Population vivant dans des conditions d'isolement • Personnes vivant dans des logements mal isolés thermiquement • Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur • Sportifs, notamment en plein air • Populations exposées à des épisodes de pollution de l'air ambiant • Détenus

Parmi les personnes à risque, certaines bénéficient déjà d'une surveillance via les soins à domicile, ou d'un relais institutionnel facile à mobiliser. Pour celles qui vivent seules à domicile, l'âge, la précarité ou un possible isolement social peuvent représenter une source de vulnérabilité importante en période de fortes chaleurs.

Le principal défi pour les autorités sanitaires du canton est d'atteindre ces populations résidant à domicile, afin qu'elles bénéficient de conseils et de soutiens adéquats. Ainsi l'identification, par les communes, des personnes vulnérables constitue une des mesures centrales du dispositif cantonal.

L'objectif du présent document est de guider les communes et leurs services dans la mise en place des dispositions permettant de mieux faire face aux effets des vagues de chaleur sur leur population et dans leur territoire.

3. Le rôle du canton et des communes

3a. Le rôle du canton

Le canton est représenté par le SMC à la DGS. Il pilote et coordonne le dispositif canicule. En ce sens et dans ce cadre, ses missions sont les suivantes :

- **Préparation**

Le SMC soutient les communes dans la phase de préparation, notamment, consolide les outils de préparation, envoie aux communes la liste canicule comprenant les personnes de plus de 75 ans non suivies par l'imad, met à jour les destinataires de l'alerte, met à jour et transmet les coordonnées pour l'ensemble des partenaires.

Le SMC organise une séance de préparation avec les communes et les partenaires du réseau concernés durant le printemps; il organise également une séance de bilan et restitution à l'automne.

- **Veille et déclenchement des alertes**

Veille : le SMC suit attentivement les indicateurs météorologiques, en collaboration avec MétéoSuisse.

Déclenchement : la décision de déclencher une alerte incombe au médecin cantonal ; elle repose essentiellement sur des critères et des données de prévisions météorologiques. Pour ce faire, le SMC collabore de façon rapprochée avec les services de prévision de MétéoSuisse, mais aussi avec ses homologues cantonaux. L'alerte est déclenchée au moyen d'un communiqué de presse et d'une communication ciblée aux différents acteurs de la cellule qui sont chargés de relayer l'alerte au sein de leurs entités ; c'est cette alerte qui active les différents dispositifs canicule institutionnels et communaux.

Depuis 2023, la création d'une cellule canicule dans laquelle sont représentés les principaux acteurs facilite la communication avec les institutions et les communes, elle permet une meilleure réactivité et favorise le partage d'informations essentielles en période d'alerte. Cette cellule, en veille dès le 15 juin, est activée lors du déclenchement des alertes.

- **Coordination des acteurs**

Le SMC rassemble, coordonne et met en réseau les acteurs concernés. Il s'agit des communes et des divers acteurs directement en contact avec les populations cibles (jeunes enfants dans les crèches ou centres de loisirs, personnes âgées, travailleurs exposés, personnes nécessitant des soins à domicile ou dans une institution de soin, prisonniers, etc.). La cellule canicule, en veille, permet de relayer les informations nécessaires aux acteurs. Au niveau 3 et 4, elle est activée et la coordination se fait via des séances rapprochées régulières.

- **Mise à disposition de recommandations et d'outils de prévention et de communication**

Le SMC met à disposition des communes

- du matériel d'information et de sensibilisation développé à l'intention de la population pour diffusion (il favorise aussi la mutualisation du matériel développé par les communes) ;
- un outil en ligne décrivant, selon les lieux et les publics cibles, les mesures pertinentes selon le niveau de risque de canicule.

3b. Le rôle des communes

Dans le dispositif cantonal de lutte contre les effets de la canicule, l'échelon communal est le niveau le plus opérationnel. **La grande proximité avec la population et l'excellente connaissance du terrain font des services sociaux communaux des opérateurs privilégiés et des partenaires indispensables.** Si, pour une commune, il n'existe aucune contrainte légale liée à la mise en œuvre d'un plan canicule, **la protection de ses résidents les plus vulnérables reste au cœur de sa mission.**

Les mesures préventives communales ciblent l'ensemble de la population, et en particulier les groupes les plus fragiles. Elles ont pour but de sensibiliser la population aux risques que de fortes chaleurs peuvent avoir sur la santé, et d'encourager les bons réflexes en période de canicule.

Les actions de prévention que mettent en place les communes pour protéger leurs habitants des effets de la canicule constituent une première ligne de prévention ; l'objectif est de prévenir la déshydratation et autres symptômes graves nécessitant une prise en charge médicale. Le rôle des communes peut donc être déterminant pour prendre soin de leurs concitoyens, limiter le nombre de décès évitables à domicile et prévenir la surcharge du système sanitaire.

Pour être en mesure de remplir cette mission et organiser au mieux la réponse face aux vagues de chaleur, il est fortement souhaitable que les communes puissent assurer **à minima** les priorités suivantes :

	Action	Niveau d'alerte
Première priorité	Identification des personnes les plus vulnérables qui seront à contacter prioritairement.	Niveau 0 Préparation
Deuxième priorité	Hiérarchisation des tâches afin de dégager des ressources internes lorsque nécessaire (niveau 4), pour assurer le contact avec les personnes vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des tâches/prestations à prioriser en cas d'alerte prolongée, organisation de la continuité de l'activité ; • Identification des tâches prestations à dégrader ou suspendre temporairement en cas d'alerte prolongée. 	Niveau 0 Préparation
Troisième priorité	Information à la population par tous les moyens qu'il est possible de s'annoncer auprès de la commune pour bénéficier d'un suivi pendant la canicule (affichage systématique dans les bâtiments, journal communal avec coupon, etc.).	Niveau 1 Veille
Quatrième priorité	Contact avec les personnes vulnérables au niveau 4 (optionnel au niveau 3). Un protocole fourni par imad avec les questions à poser ainsi que les indications pour intervenir en cas de suspicion figure en annexe.	Niveau 4 Crise canicule (Niveau 3 – Alerte canicule)
Cinquième priorité	Aménagement de lieux rafraîchis et identification des lieux climatisés dans la commune, accessibles gratuitement à la population avec information à cette dernière.	Niveau 4 Crise canicule

** Toute priorité relevant des niveaux 1 à 4 peut nécessiter une préparation au niveau zéro (voir les fiches de la boîte à outils).*

4. Les niveaux d'alerte et leur activation

Le passage d'un niveau d'alerte à l'autre (supérieur ou inférieur), repose en premier lieu sur les paramètres météorologiques. D'autres variables sont également prises en compte dans la décision de déclencher une alerte, tels que :

- des paramètres environnementaux considérés comme des facteurs aggravants pour la santé (par exemple le niveau d'ozone) ;
- des paramètres sanitaires (situation sur le terrain, état des organismes dépendant des jours/semaines précédentes de chaleur, saturation du système de soins, nombre de décès enregistré, etc.) ;
- ou d'éventuels éléments de contexte particulier (manifestation sportive de grande ampleur, veille de jours fériés).

Le tableau suivant récapitule les différents niveaux d'alerte avec les mesures correspondantes.

NIVEAUX D'ALERTE – 2023

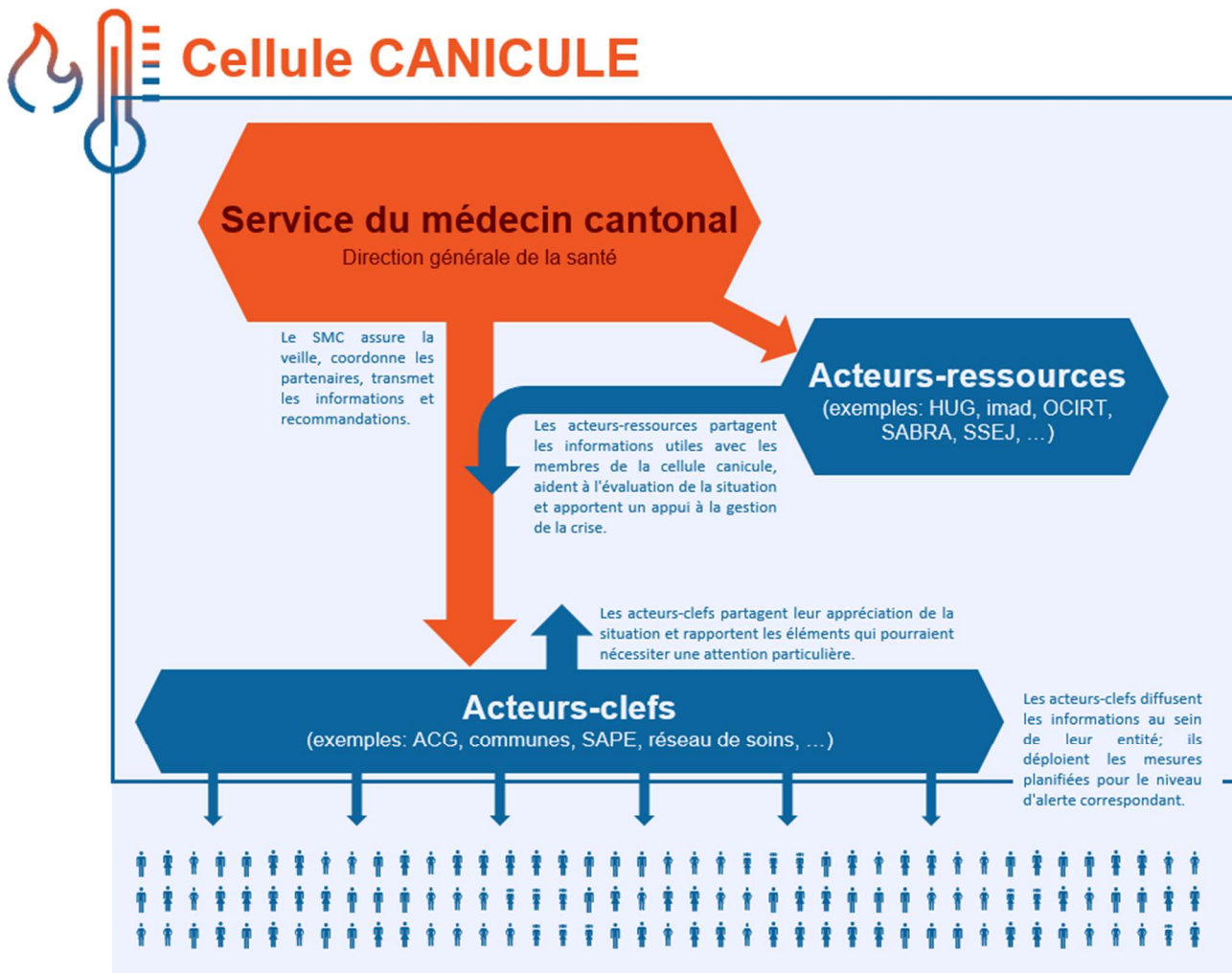
	NIVEAU	DEFINITION	MESURES
0	PREPARATION 01 septembre au 14 juin	Période annuelle hors veille	Mise à jour des dispositifs, procédures et documents
1	VEILLE 15 juin au 31 août	<ul style="list-style-type: none"> • Températures de saison (T° moyenne < 25°C) • Prévisions canicule DD2 (T° moyenne ≥ 25°C pendant max. 2 jours consécutifs) 	Diffusion d'informations et suivi de la situation
2	MISE EN GARDE	Canicule DD3 (T° moyenne ≥ 25°C) au moins 3 jours consécutifs	Préparation de l'activation des dispositifs, communication régulière, informations ciblées à population vulnérable
3	ALERTE CANICULE (canicule persistante et/ou intense)	<ul style="list-style-type: none"> • Canicule DD3 (T° moyenne ≥ 25°C) au moins 5 jours consécutifs • Canicule DD4 (T° moyenne ≥ 27°C) au moins 3 jours consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Activation de la cellule canicule • Activation des plans institutionnels et communaux • Augmentation de l'information (ciblée vulnérables + population générale et médias, etc.)
4	CRISE CANICULE (canicule sévère)	Canicule DD3 ou DD4 au moins 10 jours consécutifs	Idem niveau 4 avec intensification de toutes les mesures, dégradation de certaines activités non-prioritaires et priorisation de la gestion des effets de la canicule

* DD = de Degré.

5. En cas d'alerte : activation d'une cellule canicule

La situation extraordinaire d'une alerte ou d'une crise canicule justifie la mise en place d'une **cellule canicule**. En son sein,

- le **SMC** assure la veille, coordonne les partenaires, et transmet les informations et recommandations ;
- les **acteurs-ressources** partagent les informations utiles avec les membres de la cellule, aident à l'évaluation de la situation et apportent un appui à la gestion de la crise ;
- les **acteurs-clefs** diffusent les informations au sein de leur entité et déploient les mesures planifiées pour le niveau d'alerte correspondant.



Pour le SMC, comme pour les entités représentées, les acteurs présents dans la cellule travaillent sous la forme d'un **binôme** afin de garantir en tout temps la présence d'un représentant. Une communication fluide et une collaboration efficace entre les différents acteurs permettent d'atteindre les populations cibles le plus promptement et le plus efficacement.

- **Du niveau 1 au niveau 2**

La cellule relaie les informations à l'ensemble des partenaires. Le SMC informe les membres de la cellule par voie électronique, et les membres de la cellule diffusent l'information selon besoins au sein de leur institution/commune.

- **Au niveau 3**

Le SMC informe les membres de la cellule de l'alerte canicule par voie électronique; les membres de la cellule diffusent l'information selon besoins au sein de leur institution/commune.

Le SMC mobilise certains acteurs-ressources : OCIRT, HUG, AMGe, Genève Médecins, imad, SSEJ, etc., afin d'évaluer la situation.

Des séances de 45 minutes en visioconférence se tiennent tous les 2 jours en semaine selon l'ordre du jour suivant :

- **Point d'infos** : court rapport de situation des acteurs-ressources (5 minutes maximum par acteur) ;
- **Point de vigilance** : identification des éléments qui demandent une attention particulière (SMC) ;
- **Questions/réponses.**

L'objectif de la séance en visio est d'assurer un même niveau d'information à tous les acteurs et identifier d'éventuels points de vigilance.

- **Au niveau 4**

Le SMC informe les membres de la cellule de l'entrée en crise canicule par voie électronique ; les membres de la cellule diffusent l'information selon besoins au sein de leur institution/commune.

Des séances de 45 minutes en visioconférence se tiennent quotidiennement en semaine et traitent des points suivants :

- **Point d'infos** : court rapport de situation des acteurs-ressources (5 minutes max par acteur) ;
- **Point de vigilance** : identification des éléments qui demandent une attention particulière (SMC);
- **Questions/réponses.**

6. Rôle et responsabilité des acteurs

Le dispositif canicule cantonal requiert une coordination importante avec de nombreux acteurs, dont les rôles et responsabilités respectifs sont listés ci-dessous :

Acteur impliqué	Actions et responsabilités
Service du médecin cantonal (SMC)	<ul style="list-style-type: none"> • Pilote du dispositif. • Assure la veille et le déclenchement des alertes. • Coordonne les différents acteurs cantonaux, institutionnels et communaux en lien avec la canicule. • Centralise la communication sanitaire avec les médias durant les alertes. • Propose des mesures préventives. • Coordonne la cellule canicule. • Met à disposition du matériel d'information à la population.
MétéoSuisse	<ul style="list-style-type: none"> • Transmet quotidiennement au SMC le bulletin avec la prévision à 10 jours. • Déclenche des alertes météorologiques. • Dans les périodes critiques, fournit l'appui nécessaire à l'interprétation de la prévision. • Constitue un élément essentiel pour la prise de décision (déclenchement des alertes).
Imad	<p>Imad dispose d'un plan canicule formalisé (les mesures selon le niveau d'alerte sont détaillées plus bas) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifie et suit les clients à risque. • Propose des mesures préventives. • Informe l'ensemble de ses clients (visites selon le niveau d'alerte) et professionnels. • Peut intervenir en 2^e ligne en soutien aux communes qui sont sous convention pour lever une situation de doute.
Les communes	<p>La mobilisation des communes genevoises est extrêmement variable, dépendante de la taille, de la structure et des ressources à disposition. La participation des communes au dispositif cantonal est volontaire mais déterminante puisqu'elle permet d'intervenir directement auprès des populations fragilisées ou isolées.</p> <p>Leur rôle attendu est principalement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour la liste des personnes les plus vulnérables. Pour les personnes de plus de 75 ans vivant à domicile, non institutionnalisées, non suivies par imad, les communes peuvent s'appuyer sur une liste envoyée par le canton. Ces listes sont envoyées par le SMC mi-mai qui les met à jour deux fois durant l'été. • Mettre en œuvre des actions préventives : chaque commune peut déterminer quelles actions sont pertinentes à mener ou non lors d'alertes canicule. Un outil cantonal est disponible en ligne afin que les communes identifient les mesures les plus adéquates.

Les entreprises de pompes funèbres	En cas d'alerte et sur demande du médecin cantonal, elles fournissent des données permettant de suivre en temps réel l'évolution du nombre de décès. Une activité anormalement élevée peut être un indicateur important.
Genève Médecins et AMGe	En cas d'alerte et sur demande du médecin cantonal, ils fournissent des informations permettant de suivre en temps réel l'évolution de la charge ambulatoire urgente. Une activité anormalement élevée peut être un indicateur important.
HUG: - Services d'urgences ambulatoires (adulte et pédiatrie) - Occupation des unités stationnaires et notamment du service de gériatrie des Trois-Chênes - Prisons	En cas d'alerte et sur demande du médecin cantonal, ils fournissent des informations relatives à l'activité des services permettant de suivre en temps réel l'évolution de la situation sanitaire.
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)	Informe et transmet les recommandations adéquates aux crèches, écoles (journées sportives, courses d'école, Promotions) et camps d'été.
Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe)	Informe et transmet les recommandations adéquates aux travailleurs sociaux hors murs (TSHM), centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventures et jardins Robinson.
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)	Informe et transmet les recommandations adéquates aux employeurs et aux travailleurs.
Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)	Assure la surveillance des concentrations d'ozone (qui peut constituer un facteur aggravant de l'état de santé en période de fortes chaleurs).
EMS	Il n'existe pas de dispositif uniforme pour les EMS. Chaque EMS dispose de son propre dispositif et applique les mesures préventives individuelles et collectives en fonction de son organisation, architecture et dotation en ressources. L'objectif pour les EMS est de se préparer à prendre en charge les résidents en cas de fortes chaleurs de façon à éviter des hospitalisations. En cas d'alerte, les directions des EMS sont averties directement par l'intermédiaire du Service du réseau de soins (SRS) de la DGS.

7. Actions des principaux acteurs par niveau d'alerte

SMC	
Niveau 0 Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Met à jour les outils de préparation et de suivi. • Elabore, partage et diffuse les outils de communication. • Fournit à chaque commune la liste des personnes de 75 ans et plus qui ne sont pas suivies par imad. • Planifie les séances annuelles de coordination avec tous les partenaires.
Niveau 1 Veille	<ul style="list-style-type: none"> • Informe l'ensemble des acteurs de l'activation de la veille saisonnière. • Assure la surveillance des indicateurs météorologiques fournis par MétéoSuisse. • Assure la communication, la diffusion aux communes et à la population générale des recommandations et des bonnes pratiques.
Niveau 2 Mise en garde	<ul style="list-style-type: none"> • Assure les contacts réguliers avec MétéoSuisse. • Avertit par voie électronique les partenaires institutionnels et communaux afin qu'ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures du niveau 3. • Assure une coordination intercantonale et transfrontalière. • Transmet de manière régulière l'information.
Niveau 3 Alerte canicule	<p>En sus des activités du niveau 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe le grand public via un communiqué de presse et mobilise les acteurs concernés (activation de la cellule canicule). • Contacte régulièrement les divers acteurs sur le terrain pour un rapport de situation. • Avec le support d'acteurs-ressources, tient un point de situation tous les 2 jours (visio de 45 minutes) avec les acteurs-relais concernés; communique sur le maintien du niveau 3 /la sortie du niveau 3 /déclenchement du niveau 4. • Coordonne la communication au niveau du canton (relation avec les médias).
Niveau 4 Crise canicule	<ul style="list-style-type: none"> • Informe le grand public via un communiqué de presse et poursuit la mobilisation des acteurs concernés. • Contacte régulièrement les divers acteurs sur le terrain pour un rapport de situation. • Avec le support d'acteurs-ressources, tient un point de situation tous les jours (visio de 45 minutes) avec les acteurs-clefs concernés, communique avec les partenaires sur le maintien du niveau 4 /la sortie du niveau 4/ le retour aux niveaux inférieurs • Coordonne la communication sanitaire au niveau du canton (relation avec les médias).

COMMUNES

<p>Niveau 0 Préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer une équipe responsable de la gestion de la période caniculaire. L'équipe est responsable de la mise à jour du registre nominatif, du lien avec le SMC, de la relation avec les acteurs institutionnels et associatifs, et de la participation à la cellule canicule. • Repérer et recenser les personnes à risque : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si dispositif personnes vulnérables : informer et communiquer auprès de ses communiens, notamment les personnes âgées isolées et les personnes en situation de handicap, la possibilité de se signaler pour bénéficier d'un appui au travers du registre communal. ○ Traiter les demandes d'inscription sur le registre nominatif communal et veiller à sa mise à jour. <p>Cette activité est réalisée à partir des listes fournies par le SMC, qui recense les personnes âgées de 75 ans ou plus, vivant à domicile et non suivies par imad. Selon les ressources de la commune, cette liste peut être complétée par une liste d'autres personnes vulnérables déjà connues des services sociaux, ou elle peut, au contraire, être réduite aux personnes qui demandent explicitement à être suivies.</p> • Hiérarchiser des tâches et prestations communales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des tâches/prestations à prioriser en cas d'alerte prolongée, organisation de la continuité de l'activité. ○ Identification des tâches/prestations à dégrader ou suspendre temporairement en cas d'alerte prolongée. • Organiser l'aménagement et recenser les lieux rafraichis pouvant accueillir la population en cas de nécessité.
<p>Niveau 1 Veille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population générale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir la solidarité intergénérationnelle et la solidarité de voisinage. ○ S'assurer de la diffusion des recommandations des bons gestes à adopter auprès de la population, notamment les publics vulnérables. • Coordonner les acteurs communaux Il s'agit non seulement d'assurer la préparation de l'activation des mesures en cas de canicule mais également de prévoir et anticiper une situation d'alerte qui durerait dans le temps. Réduire ou dégrader certaines prestations (ordinaires ou canicule) peut se révéler nécessaire pour assurer l'indispensable. Plus cela a été anticipé, mieux cela sera mené lors d'une crise. • Hiérarchiser les tâches afin de dégager des ressources internes si nécessaire, pour assurer le contact avec les personnes vulnérables en niveau 4. • Informer la population, notamment le public vulnérable des localisations de lieux rafraichis, des locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraichies, points d'eau potables, espaces verts.
<p>Niveau 2 Mise en garde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les mesures planifiées, s'assurer de la mobilisation des différents services municipaux selon les mesures planifiées pour faire face à une éventuelle alerte canicule. En cas d'alerte, les communes sont informées soit en recevant directement le mail d'alerte lorsqu'elles en font la demande au SMC (liste de diffusion), soit par la voie de l'association des communes genevoises (ACG).
<p>Niveau 3 Alerte canicule</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activer le dispositif canicule communal (mesures destinées à prévenir des atteintes à la santé dues aux fortes chaleurs). <ul style="list-style-type: none"> ○ Contact avec les populations vulnérables. ○ Diffusion auprès de la population du rappel des bons gestes à adopter. ○ Mise en œuvre des mesures préventives ad hoc.

<p>Niveau 4 Crise canicule</p>	<ul style="list-style-type: none">• Faire évoluer le dispositif communal selon plan<ul style="list-style-type: none">○ Selon le plan communal, faire appel à l'ensemble des ressources mobilisables sur la commune pour mettre en œuvre des actions de prévention ad hoc.○ Contacter les personnes identifiées comme vulnérables. En cas de non réponse, la police de proximité effectue une enquête de voisinage.○ Diffuser auprès de la population le rappel des bons gestes à adopter.○ Anticiper les risques de rupture de prestation, réduire et/ou dégrader les prestations (ordinaire ou spécifiquement canicule selon le plan communal).
---	--

imad

<p>Niveau 1 Veille</p>	<p>Cellule canicule imad existante depuis 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage de l'ensemble des clients suivis par imad afin d'identifier les clients à haut risque canicule en amont de la période estivale (en général entre avril et juin). • Rappel des règles d'or à l'ensemble de notre clientèle lors des visites clientèles sur l'ensemble de la période estivale. • Envoi d'un courrier à l'ensemble des clients suivis par imad rappelant les règles d'or et les bons gestes à adopter en cas de fortes chaleurs début juin de chaque année. • Envoi d'une carte postale reprenant une recette de boisson rafraichissante à l'ensemble des clients imad début juin de chaque année. • Mise en place d'affiches prévention canicule dans les IEPA, EMD, UATR : une affiche à l'intention des clients et une affiche ainsi que des tasses isothermes à l'intention des collaborateurs. • Analyse des besoins collaborateurs (matériel si nécessaire) et organisation des distributions si nécessaire. <p>Pour permettre le bon fonctionnement du dispositif canicule, imad dispose d'outils spécifiques : flux d'actions, guide intervenant, guide pour pôle de gestion d'équipe, fiche d'identification clients à haut risque, document d'évaluation signes d'alerte, document d'évaluation clinique infirmière, page dédiée sur le site intranet, FAQ à l'attention des collaborateurs.</p>
<p>Niveau 2 Mise en garde</p>	<p>Activité des équipes (l'ensemble des actions sont identifiées dans des directives).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec l'ensemble des clients identifiés à haut risque, quotidiennement, pour une évaluation de signes d'alertes. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si signes d'alerte avérés, planification d'une évaluation clinique infirmière avec mise en place d'un suivi régulier si nécessaire. • Pour les clients/patients identifiés à risque et au bénéfice d'une visite programmée, évaluation de signes d'alerte en présentiel. • Pour l'ensemble de notre patientèle, rappel des règles d'or et conseils en lien avec ces règles d'or. • Pour les communes ayant une convention de collaboration, imad assure la levée de doute suite à une détection de signes d'alerte lors d'appels téléphoniques. <p>Activité de la cellule canicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque matin, coordination des membres permanents de la cellule afin d'analyser les données recueillies via l'application de suivi d'activité des équipes et d'organiser des ajustements/soutiens si nécessaire. • Evaluation des besoins d'entraides en termes de ressources humaines. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Si nécessaire, activation des volontaires services supports imad (pour la réalisation des appels téléphoniques). <p>Analyse des besoins collaborateurs (matériel si nécessaire) et organisation des distributions si nécessaire.</p>
<p>Niveau 3 Alerte canicule</p>	<p>Depuis la pandémie de COVID, les actions en niveau 3 sont identiques à celles du niveau 2.</p>
<p>Niveau 4 Crise canicule</p>	<p>En cours de réflexion</p>

OCIRT

<p>Niveau 1 Veille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Met à disposition du public le webinar gratuit « Conditions climatiques extrêmes : protection de la santé au travail par fortes chaleurs ». • Procède à la vérification et à la mise à jour des supports d'information en ligne (site de l'OCIRT). • Met à jour, sur la base des informations fournies par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG), la liste des récipiendaires prioritaires des communications. • Elabore et diffuse aux entreprises des secteurs prioritaires, aux communes, aux commissions paritaires concernées et à la COSST un courriel de sensibilisation sur la protection de la santé au travail durant la période estivale. • Assure le suivi de la messagerie « Conditions climatiques » (dénoncations et des demandes de conseil). • Assure la réalisation des démarches de contrôle d'entreprises selon la planification des actions de l'inspectorat. • Assure la surveillance des indicateurs météorologiques fournis par MétéoSuisse.
<p>Niveau 2 Mise en garde</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elabore et diffuse aux entreprises des secteurs prioritaires, aux communes, aux commissions paritaires concernées et à la COSST un courriel de rappel des mesures de protection de la santé au travail durant les périodes de fortes chaleurs. • Assure le suivi de la messagerie « Conditions climatiques » (dénoncations et des demandes de conseil). • Assure le suivi des communications transmises par la DGS. • Met à jour la liste des régies du canton de Genève. • Elabore message (courriel) à l'intention des régies (visant à rendre attentif le personnel travaillant dans les immeubles aux personnes vulnérables). • Assure la réalisation des démarches de contrôle d'entreprises selon la planification des actions de l'inspectorat et en réponse aux éventuels problèmes identifiés dans les différents milieux de travail. • Assure la surveillance des indicateurs météorologiques fournis par MétéoSuisse.
<p>Niveau 3 Alerte canicule</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le suivi des communications transmises par la DGS. • Diffuse aux entreprises des secteurs prioritaires, aux communes, aux commissions paritaires concernées et à la COSST des courriels de rappel des mesures de protection de la santé au travail durant les périodes de fortes chaleurs. • Diffuse un courriel à l'intention des régies du canton. • Met à jour les supports d'information en ligne (site de l'OCIRT) selon l'évolution de la situation. • Diffuse des informations sur la protection de la santé au travail lorsque sollicité par les médias. • Assure la réalisation des démarches de contrôle d'entreprises selon la planification des actions de l'inspectorat et en réponse aux éventuels problèmes identifiés dans les différents milieux de travail. • Assure la surveillance des indicateurs météorologiques fournis par MétéoSuisse.

Niveau 4 Crise canicule	<ul style="list-style-type: none"> • Met à jour les supports d'information en ligne (site de l'OCIRT) selon l'évolution de la situation. • Assure le suivi des communications transmises par la DGS. • Assure la collaboration avec la DGS selon ses besoins et la participation à la cellule le cas échéant. • Assure le suivi des informations provenant des milieux de travail dans ces circonstances, notamment via messagerie « Conditions climatiques ». • Elabore et diffuse à l'ensemble des entreprises figurant sur le REG, aux communes, aux commissions paritaires concernées et à la COSST des messages de sensibilisation sur la protection de la santé au travail dans ces circonstances. • Assure la réalisation des démarches de contrôle d'entreprises adaptées aux circonstances, aux recommandations en matière de santé publique et en réponse aux éventuels problèmes identifiés dans les différents milieux de travail. • Assure la surveillance des indicateurs météorologiques fournis par MétéoSuisse.
--	---

FASe

Niveau 1 Veille	<ul style="list-style-type: none"> • Veille au niveau du secrétariat général. • Réactualisation des documents à transmettre // prévention en cas de canicule enfants et personnes âgées.
Niveau 2 Mise en garde	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et transmission à l'ensemble des équipes (centres, TSHM, ludothèques, projets spécifiques) des informations SMC. • Réponses aux questions émanant des terrains.
Niveau 3 Alerte canicule	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en mode vigilance et prévention de l'ensemble des équipes. • Diffusion intensive des informations nécessaires SMC, SSEJ, OFSP, autres. • Appui aux demandes émanant des terrains.
Niveau 4 Crise canicule	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition possible des lieux (centraux, à 95% en zone urbaine et péri-urbaine) pour proposer des lieux de repos, avec toutefois une problématique RH en été, car les équipes sont très mobilisées auprès de la jeunesse (centres aérés, actions spécifiques).

SSEJ (à compléter)

Niveau 1 Veille	Recommandations / Bonnes pratiques.
Niveau 2 Mise en garde	
Niveau 3 Alerte canicule	Transmission des directives (<i>complément suivra</i>)
Niveau 4 Crise canicule	

9. Liens utiles et annexes

Liens utiles

- Service du médecin cantonal (SMC)
 - Lien sur le site Ge.ch
À compléter
 - Adresse e-mail pour toute demande ou question
smc.canicule@etat.ge.ch
- Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
 - Lien sur le site Ge.ch
www.ge.ch/proteger-vos-employes-fortes-chaleurs-du-grand-froid/fortes-chaleurs
 - Adresse e-mail pour toute question en matière de gestion de canicule :
Conditions-climatiques-OCIRT@etat.ge.ch
 - Recommandations en matière de protection de la santé au travail durant la période estivale
www.ge.ch/proteger-ses-employes-fortes-chaleurs-du-grand-froid
- Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
 - Le document de référence du SSEJ sur la petite enfance traite au point E1.1. de la température des locaux dans les périodes de fortes chaleurs: [DO015.0620 Classeur de référence santé PE \(ge.ch\)](#)
 - F153: Fortes chaleur/canicule: recommandations aux parents, enseignants et équipes éducatives (*fiche manquante, à compléter*)

Annexes

- Guide imad pour détecter les signes d'alerte lors des déclenchements du dispositif cantonal canicule par téléphone ou lors d'une visite
- SABRA : Dispositif d'urgence en cas de pics de pollution



Guide pour détecter les signes d'alerte lors des déclenchements du dispositif cantonal canicule par téléphone ou lors d'une visite

Si la personne ne répond pas au téléphone ou si porte close

1. Recontacter la personne ou replanifier une visite
2. Contacter le réseau primaire de la personne
3. Contacter les urgences

1/ S'identifier et informer la personne des raisons de cet appel ou de ce passage à domicile.

2/ Rechercher les signes d'alerte biologiques

- **Comment vous sentez vous aujourd'hui ?**
- Si la personne dit que tout va bien --> **passer au point 3 : « rechercher les autres signes d'alerte ».**
- Si la personne ne se sent pas très bien --> **chercher à en détailler les caractéristiques :**
- **Maux de tête ?** oui non **Vertiges ?** oui non
- **Nausées ?** oui non **Vomissements ?** oui non
- **Diarrhées ?** oui non
- **Etes-vous plus fatigué/ée que d'habitude ?** oui non
- **Vous est-il plus difficile de vous déplacer ?** oui non
- **Avez-vous des troubles du sommeil inhabituels ?** oui non
- **Selon votre avis, la personne semble-t-elle désorientée ?**
oui (détailler)..... non

Si au moins une réponse positive à l'une de ces questions : un/e infirmier/ère doit prendre le relais pour une évaluation clinique spécifique.

3/ Rechercher les autres signes d'alerte

- **Vos stores et rideaux sont-ils fermés le jour ?** oui non
- **Avez-vous mangé aujourd'hui ? quoi ?** oui non
- **Avez-vous bu suffisamment aujourd'hui**
(Il est recommandé de boire au moins 1,5 litre par jour) oui non
- **Avez-vous assez d'aliments dans le frigo ?** oui non
- **Avez-vous pu faire vos courses pour les prochains jours ?** oui non

Si au moins une réponse négative ou si la personne verbalise qu'elle ne boit pas ou pas beaucoup : évaluer les actions à mener (par exemple mettre en place de l'aide pratique).

4/ Informer la personne du prochain contact téléphonique ou du prochain passage.

Dispositif d'urgence en cas de pics de pollution

SABRA / BL_24nov2020

Canton GE		Coordination romande / nationale		
Niveaux	Mesures	O ₃ (Concentration moyenne horaire)	Niveaux	Mesures
O ₃ Niveau #1 (ACTIVATION)	Avis de pollution de début #1 ET Limitation obligatoire de la vitesse sur l'autoroute de contournement à 80 km/h ET Interdiction temporaire de circulation pour les véhicules munis du macaron n°5, ainsi que pour les véhicules sans macaron	Prévision > 180 µg/m ³		
	Avis de pollution de début #1 coordonné avec les avis de pollution "information" romands ET Limitation obligatoire de la vitesse sur l'autoroute de contournement à 80 km/h ET Interdiction temporaire de circulation pour les véhicules munis du macaron n°5, ainsi que pour les véhicules sans macaron	OU (avec critère romand) Prévision > 180 µg/m ³ pour l'une des stations ROPAG de Genève ET la station NABEL de Payerne	O ₃ Niveau d'information et d'incitation	Avis de pollution "information" O ₃ coordonné à l'échelle romande
O ₃ Niveau #2 (ALERTE)	Mesures du niveau #1 ET Avis de pollution de début #2 ET Gratuité de tous les billets de l'offre unireso (dès le lendemain de l'annonce du niveau #2) ET Interdiction temporaire de circulation pour les véhicules munis du macaron n°4	Mesurage > 180 µg/m ³ pour 1 station ROPAG pendant 3 heures consécutives		
	Mesures du niveau #1 ET Avis de pollution de début #2 coordonné avec les avis de pollution "information" romands ET Gratuité de tous les billets de l'offre unireso (dès le lendemain de l'annonce du niveau #2) ET Interdiction temporaire de circulation pour les véhicules munis du macaron n°4	OU (avec critère romand, Genève DEPASSE le seuil) Mesurage > 180 µg/m ³ pour au moins 3 stations sur au moins 2 cantons différents (VD,VS,NE,GE), dont le canton de Genève	O ₃ Niveau d'information et d'incitation	Avis de pollution "information" O ₃ coordonné à l'échelle romande
	NOTA : Avis de pollution de suivi coordonné avec les avis de pollution "information" romands	(Critère romand, Genève NE DEPASSE PAS le seuil) Mesurage > 180 µg/m ³ pour au moins 3 stations sur au moins 2 cantons différents (VD,VS,NE,GE), mais pas dans le canton de Genève	O ₃ Niveau d'information et d'incitation	Avis de pollution "information" O ₃ coordonné à l'échelle romande
O ₃ Niveau #3 (URGENCE)	Mesures du niveau #2 ET Avis de pollution de début #3 ET Interdiction temporaire de circulation pour les véhicules munis du macaron n°3 ET (seulement pour cas PM10) Interdiction des feux en plein air et des feux de confort (poêle et cheminée d'appoint)	Mesurage > 180 µg/m ³ pour 2 stations ROPAG pendant 4 jours consécutifs		
		OU Mesurage > 200 µg/m ³ pour 2 stations ROPAG pendant 2 jours consécutifs		

Canton GE		Coordination romande / nationale		
Niveaux	Mesures	O ₃ (Concentration moyenne horaire)	Niveaux	Mesures
O ₃ Niveau d'arrêt	# Avis de pollution de fin. # Arrêté, selon le cas. # Communiqué de presse, selon décision. # Information sur site Internet, facebook, etc.	Mesurages en O ₃ en-dessous des seuils de déclenchement du niveau #1 (activation), dans toutes les stations de mesure du ROPAG, pendant 24 heures. OU Prévisions météorologiques indiquent des conditions propices à la baisse des concentrations dans l'air des polluants en-dessous des seuils de déclenchement du niveau #1 (activation). RAPPEL - seuils niveau #1 (alerte) : O₃ : 180 µg/m³		
	NOTA : Avis de pollution de fin coordonné avec les avis de pollution de fin romands.	A OBJECTIVER (critères SEULEMENT romand) O ₃ Mesurages en O ₃ < 180 µg/m ³ en moyenne horaire à toutes les stations romandes de référence pendant une journée complète.	O ₃ Niveau d'arrêt	# Avis de pollution de fin d'épisode. # Arrêté, selon le cas. # Communiqué de presse, selon décision.